

**« La Police
un employeur moderne ?
Plus de diversité, moins de
discrimination »**

**« Les travailleurs handicapés ?
Des travailleurs ! »**

1^{er} décembre 2015



Trois angles d'approche :

- ✓ La notion de HANDICAP :
(définition, évolution, processus de production)
« *mieux comprendre pour mieux agir ...* »

- ✓ Quelques données statistiques sur
l'emploi des Personnes handicapées

- ✓ L'offre de service de l'AWIPH



Le Handicap

✓ Une notion relative ...

Autant de définitions que d'organismes chargés de gérer les politiques et les prestations.

(Allocations aux handicapés, allocations familiales majorées, prestations de réadaptation et de rééducation fonctionnelle, avantages et exonérations, enseignement spécialisé, ...)



Agence Wallonne
pour l'Intégration
des Personnes Handicapées



La notion de Handicap

✓ liée (non sans conséquence) à l'incapacité ...

Classification internat. Déficiences, Incapacités, Handicap (OMS1980) :



- *Tous ne sont pas incapables de tout ...*
- *... pas tous de la même façon !*
- *Néanmoins, cela amène des généralisations abusives : on considère les PH comme « nécessairement » incapables*
- *Cela entraîne des discriminations*



Agence Wallonne
pour l'Intégration
des Personnes Handicapées



Deux visions :

Modèle « médical » :

- Focus sur les incapacités de la personne
- On parle de personne handicapée
- On parle de personnes *handicapées en situation de travail*

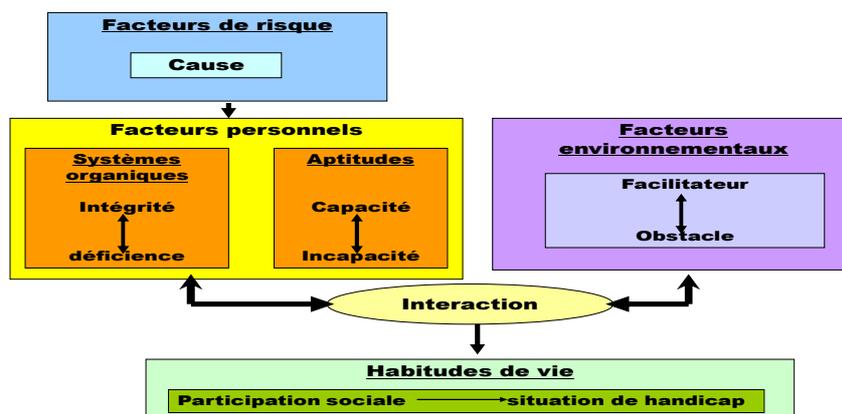
Modèle « social » :

- Focus sur l'environnement de la personne
- On parle de personne en situation de handicap
- On parle de personnes *en situation de handicap à l'emploi*



Processus de production du handicap

(Fougeyrollas & Classification Internat. du Fonctionnement - OMS 2001)



2^{ème} angle d'approche :

Quelques données statistiques sur l'emploi des Personnes handicapées

SOURCE PRINCIPALE : ENQUETE SUR LES FORCES DE TRAVAIL

Module ad hoc sur "L'emploi des personnes avec des problèmes de santé de longue durée ou des difficultés de longue durée à accomplir certaines activités quotidiennes" - 2011
<http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/participation/>



ENJEUX :

- ✓ Importance d'avoir des données sur le prévalence du handicap et l'emploi des PH pour (notamment) évaluer et ajuster les actions menées
- ✓ Données administratives peu pertinentes car :
 - données en fonction des avantages proposés
 - le handicap est une notion relative



Contexte de l'enquête EFT

- Enquête trimestrielle menée dans l'Union Européenne + quelques autres pays (Suisse, Islande, Turquie)
- Etudes complémentaires menées à l'occasion des enquêtes trimestrielles (mobilité, formation, ...)
- Occasionnellement, consacrées à l'emploi des PH (1996, 2002, 2011)
- Chaque année à partir de 2012



PREVALENCE DU HANDICAP

	Wallonie	Flandre	Belgique	EU
Personnes connaissant des <u>problèmes de santé</u>	26,7 %	21,5 %	23,9 %	28,1 %
Personnes <u>limitées dans leurs activités</u> du fait d'un problème de santé, de handicap ou de maladie de longue durée	13,9 %	11,8 %	12,6 %	12,2 %
Personnes <u>reconnues handicapées</u> (2002)			6 %	

23,9 % de la population belge = 1.725.000 personnes

Problèmes de santé les plus fréquents :

- problèmes moteurs (dos, cou, membres > et <) : 47,3 %
- maladie de longue durée (cœur, poumons, ...) : 29 %
- problèmes mentaux : 17,4 %



LIMITATIONS D'ACTIVITE

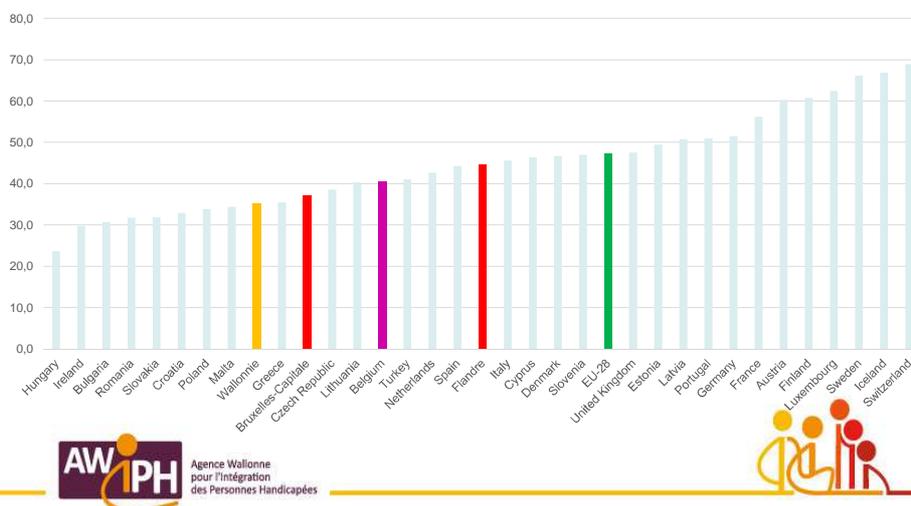


LIMITATIONS D'ACTIVITE

- Leur fréquence augmente avec l'âge
- Diminue avec le niveau de qualification
- 19,3 % des personnes qui travaillent déclarent rencontrer des **problèmes de santé**, 27,1 % des *chômeurs*, 32,2 % des *inactifs*,
- Pour ces 19,3 % : 22,8 % *parmi les ouvriers*, 15,1 % *parmi les employés*, 22,9 % *parmi les agents des services publics*, 17,6 % *parmi les indépendants*
- Déclarent rencontrer des **limitations d'activité au travail** : 35,3 % des personnes qui déclarent des problèmes de santé, (56,5 % des *chômeurs*, 73,2 % des *inactifs*)
- 14 % déclarent avoir un problème de naissance → **85 % plus tard !**
- Peu de différences entre hommes et femmes



TAUX D'EMPLOI DES TH (CLASSEMENT TRANSNATIONAL)



TAUX D'EMPLOI

	Wallonie	Flandre	Belgique	Europe
Travailleurs handicapés	33,8 %	42,7 %	38,8 %	45,3 %
Travailleurs non hand.	62,6 %	72,5 %	69,2 %	69,5 %

- La disproportion des taux d'emploi augmente avec l'âge : > 50 ans, (handicap = sortie de l'emploi)
- environ **80 %** des personnes reconnues handicapées sont sans emploi
- probabilité d'être à l'emploi :

57,3 % pour les PH contre **77,9 %** pour une pers. née en Belgique, âgée de 25 à 54 ans, moyennement qualifiée, résidant en Flandre, et qui ne souffre d'aucun problème de santé



Mais aussi ...

... en extrapolant sur base des données de l'enquête EFT :

10 % de l'effectif des entreprises a déclaré être limité dans ses activités !!!

Parmi ceux qui ne travaillent pas ...

- 58.8 % estiment impossible d'avoir une activité professionnelle
- 41.2 % l'estiment possible

(enquête Forces de travail – 2002
question pas posée en 2011)

BESOIN D'ADAPTATION

	Souhaité par ceux qui ne travaillent pas	Dont bénéficient ceux qui travaillent
Aménagement du type de tâches	37 %	31 %
Adaptation de la quantité de travail	25 %	22 %
Assistance pour les déplacements	6 %	3 %
Equipement adapté	7 %	6 %
Assistance de la part des collègues	6 %	7 %
Pas besoin d'aménagement	52 %	43 %

3^{ème} angle d'approche : L'AWIPH et son offre de service

Organisme d'intérêt public de la Région wallonne chargé (notamment) de faciliter l'**accès et le maintien à l'emploi de travailleurs handicapés**.

+ PHARE (Bruxelles), VDAB (Flandre), Dienststelle für personen mit behinderung (Communauté germanophone).

Actions menées (entreprises)

- **Sensibiliser**, outiller les employeurs (collègues, ligne hiérarchique) à propos :
 - des déficiences, (Quid ? Quelles répercussions ? Quelles adaptations ?)
 - de l'accueil / écolage ...(éventuellement prévoir un tuteur ?)
 - des adaptations des conditions de travail
- Aider à **analyser les situations de travail**
- Conseiller dans la mise en œuvre d'**aménagement**s matériels et/ou organisationnels

Ressources : attachés en intégration professionnelle, jobcoaches, ergonomes

Actions menées (suite)

- soutenir **financièrement** pour :
 - encourager l'**embauche/la reprise de travail** après une inactivité de 6 mois
 - ✓ **prime à l'intégration** : 25 % du coût salarial pendant 1 an,
 - ✓ **prime au tutorat** : 750 € par trimestre durant les 6 premiers mois
 - aider à assumer les **coûts supplémentaires** (liés aux **aménagements raisonnables en raison du handicap**)
 - ✓ **prime de compensation** : jusqu'à max. 45 % du coût salarial
 - 1^{ère} intervention : max. 1 an. Ensuite (jusqu'à) 5 ans. Peut être renouvelée
 - ✓ **aménagement du poste de travail** : pour frais supplément. liés au handicap
- diffuser les **offres d'emploi**
 - www.awiph.be,
 - Bureaux régionaux, services agréés, associations, etc
- Soutenir les initiatives d'**insertion et de formation de nouveaux collaborateurs** via :
 - ✓ **Stage découverte** (une semaine d'immersion)
 - ✓ **Contrat d'adaptation professionnelle** (formation individualisée. Des indemnités de formation sont accordées au stagiaire. Un suivi est assuré sur le lieu de travail).

Conditions d'admissibilité (PH) :

- Domiciliation sur le territoire de la **région wallonne** de langue française
- Nationalité : Belge, Union européenne (et assimilé) ou 5 ans de résidence en Belgique
- **Moins de 65 ans** lors de la première intervention
- Perte de la capacité mentale (= déficience intellectuelle ou problèmes de santé mentale) d'au moins 20 % (*Barème officiel belge des invalidités*) ET/OU,
- Perte de la capacité physique (= difficultés motrices, sensorielles, ...) d'au moins 30 %

Particularité pour les Services publics :

- Pour bénéficier des interventions financières de l'AWIPH, l'employeur doit satisfaire à l'obligation d'emploi qui lui incombe (3 % au niveau fédéral)

Merci de votre attention !

Thérèse DARGE

e-mail : t.darge@awiph.be

Tél : 0479/78 03 05